



SIXIÈME CONFÉRENCE MINISTÉRIELLE
“ENVIRONMENT FOR EUROPE”

BELGRADE, SERBIE
10-12 octobre 2007

RAPPORT DE LA SIXIÈME CONFÉRENCE MINISTÉRIELLE
«UN ENVIRONNEMENT POUR L'EUROPE»

Additif

DÉCLARATION DE BELGRADE SUR LA BIODIVERSITE
adoptée à la séance sur la diversité biologique



NATIONS UNIES



**Conseil économique
et social**

Distr.
GENERAL

ECE/BELGRADE.CONF/2007/4/Add.2
22 octobre 2007

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS, FRANÇAIS et
RUSSE

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

Sixième Conférence Ministérielle
«Un environnement pour l'Europe»
Belgrade, 10-12 octobre 2007

**RAPPORT DE LA SIXIÈME CONFÉRENCE MINISTÉRIELLE
«UN ENVIRONNEMENT POUR L'EUROPE»**

Additif

DÉCLARATION DE BELGRADE SUR LA BIODIVERSITÉ*
adoptée à la séance sur la diversité biologique

Nous, Ministres européens et chefs de délégation des Etats participant au processus de la SPDBP, réunis à Belgrade du 10 au 12 octobre 2007 pour la Sixième Conférence ministérielle «Un environnement pour l'Europe»,

Réaffirmant notre engagement pour la Déclaration de Rio sur le développement durable, la Déclaration et le Plan de mise en œuvre de Johannesburg sur le développement durable, et les Objectifs du millénaire pour le développement, assortis de l'objectif récemment adopté de diversité biologique,

Renouvelant notre engagement en faveur de l'objectif de biodiversité de 2010 tel qu'il figure dans le Plan stratégique de la Convention sur la diversité biologique, la Résolution de Kiev sur la biodiversité et la Déclaration du Conseil européen de l'Union européenne adoptée en 2001 à Göteborg,

* Le texte de ce document est identique à celui soumis par les auteurs (le Conseil pour la Stratégie paneuropéenne de la diversité biologique et paysagère).

Soulignant que le processus « Un environnement pour l'Europe » constitue une importante plateforme de coopération paneuropéenne pour la sauvegarde et l'utilisation durable de la diversité biologique en Europe, et que la sixième Conférence ministérielle « Un environnement pour l'Europe » offre l'occasion d'évaluer les engagements de Kiev et d'en dresser le bilan, sachant qu'il est prioritaire que la région paneuropéenne parvienne à enrayer la diminution de sa biodiversité,

Insistant sur le fait que la diversité biologique et le bien-être humain sont indissociables parce que les êtres humains profitent de cette biodiversité de multiples manières, y compris grâce à sa contribution à la prospérité matérielle et à la subsistance, à la sécurité, à la stabilité face au changement climatique, aux relations sociales, à la santé, à l'alimentation, aux loisirs et à l'approvisionnement en combustibles, ainsi qu'à la liberté de choix et d'actions, comme le souligne l'Evaluation des écosystèmes en début de millénaire, et que la région paneuropéenne constitue un milieu vivant qui assure la subsistance de millions de personnes et offre à la fois un riche patrimoine naturel et un énorme potentiel économique, mais subit de rapides bouleversements écologiques, sociaux et économiques, qui varient en fonction des différents schémas de développement en Europe occidentale, en Europe du sud-est, en Europe orientale, dans le Caucase et en Asie centrale,

Saluant l'initiative *GreenForce*, pilotée par la Commission européenne en coopération avec ses Etats membres, qui encourage la collaboration entre les institutions de mise en oeuvre et les gens de terrain pour faciliter les échanges d'expérience, le renforcement des capacités et la coopération dans l'application des lois,

Reconnaissant le soutien qu'apportent le PNUE et le Conseil de l'Europe dans la conservation et l'utilisation durable du patrimoine naturel paneuropéen en accueillant le Secrétariat conjoint de la SPDBP et en participant à la mise en oeuvre des activités correspondantes,

Appréciant la contribution de l'Agence européenne pour l'environnement, du CEEWEB, du CECN, de l'EcoForum, de l'UICN et de nombreuses autres organisations internationales intergouvernementales ou non gouvernementales pour leur soutien aux efforts consentis en faveur de la réalisation des objectifs de Kiev au niveau paneuropéen,

Saluant et soutenant la participation croissante des régions et des collectivités locales à la réalisation de l'objectif 2010 exprimée lors de la Conférence des Régions Championnes pour la Biodiversité 2010 et dans l'Appel de Brabant-Oisterwijk,

Formulons les observations suivantes:

Réalisations

1. *Nous notons avec satisfaction* que depuis 2003, des activités régionales, sub-régionales, nationales, sub-nationales et locales sont menées en Europe occidentale, en Europe du sud-est, en Europe orientale, dans le Caucase et en Asie centrale pour tenter d'atteindre l'objectif de diversité biologique fixé pour 2010,
2. *Nous reconnaissons* le cadre stratégique approuvé en 2006 par le Conseil de l'environnement de l'UE et intitulé: *Enrayer la diminution de la biodiversité à l'horizon 2010 et*

au-delà: préserver les services écosystémiques pour le bien-être humain, avec le plan d'action annexé, qui vise la mise en commun des acteurs et des ressources aux niveaux de l'UE et des Etats membres afin de mettre en oeuvre les actions susceptibles de contribuer au mieux à la réalisation de l'objectif de biodiversité de 2010,

3. *Nous reconnaissons* les progrès réalisés dans la mise en oeuvre de la Convention européenne du paysage et le fait que ces actions contribuent à la réalisation des objectifs de diversité biologique de la Résolution de Kiev sur la biodiversité,
4. *Nous saluons* la constitution, dans le cadre de la Convention de Berne, d'un Groupe d'experts sur la diversité biologique et le changement climatique chargé de fournir aux Parties des informations et des orientations facilitant la compréhension des impacts et des menaces du changement climatique, et de proposer des outils et un soutien dans l'élaboration de mesures appropriées pour adapter les politiques nationales relatives aux espèces et aux habitats protégés par la Convention de Berne,
5. *Nous saluons* les initiatives et activités menées au plan paneuropéen pour contribuer à la réalisation des objectifs de biodiversité de Kiev, qui sont notamment :
 - a) les progrès techniques et politiques du Réseau écologique paneuropéen (REP), dans le cadre de la SPDBP, qui deviennent de plus en plus pertinents dans la perspective des programmes d'adaptation au changement climatique, de sauvegarde de la diversité biologique et paysagère et des zones protégées aux niveaux européen, national, régional et local, et qui sont illustrés par les réseaux Natura 2000 et Emeraude;
 - b) le projet Streamlining European 2010 Biodiversity Indicators (rationalisation des indicateurs européens de la biodiversité à l'horizon 2010), conduit par l'Agence européenne pour l'environnement, en collaboration avec la SPDBP, le PNUE-WCMC, le Centre européen pour la conservation de la nature (CECN) et d'autres partenaires, pour répertorier, tester, perfectionner, étayer et contribuer à produire des indicateurs spécifiques de la biodiversité;
 - c) la coopération entre le processus *Un environnement pour l'Europe*/SPDBP et la Conférence ministérielle sur la protection des forêts en Europe (MCPFE) sur des questions telles que la gestion durable des forêts et l'approche par écosystème, la récolte illégale de produits forestiers et le commerce qui en est issu, et les lignes directrices de boisement et de reboisement;
 - d) les progrès dans la sensibilisation à l'importance des terres agricoles à forte valeur naturelle et les activités visant à les identifier et à les conserver dans l'ensemble de la région paneuropéenne, grâce aux efforts de la SPDBP, de l'AEE, de l'EcoForum et du WWF, ainsi que l'intégration de la diversité biologique et de la notion de terres agricoles de haute valeur naturelle dans les politiques agricoles d'Europe;
 - e) la mise en oeuvre de la Stratégie européenne relative aux espèces exotiques envahissantes adoptée en 2003 dans le cadre de la Convention de Berne, et les activités en cours de la Convention de Berne, telles que le Forum européen des espèces exotiques envahissantes, et les activités menées aux plans national et régional pour lutter contre la menace que constituent les espèces exotiques envahissantes;

f) les efforts de l'initiative « Compte à rebours 2010 » qui réunit plus de deux cents partenaires parmi les organisations gouvernementales et non gouvernementales, le secteur privé et les autorités locales de toute la région paneuropéenne, oeuvrant ensemble sur des actions concrètes visant à enrayer la diminution de la diversité biologique d'ici 2010;

g) les progrès du financement de la diversité biologique dans le cadre du Groupe d'étude européen sur les banques, les entreprises et la biodiversité dans le cadre de la SPDBP, qui permet d'établir de plus en plus de partenariats pratiques avec le secteur de la finance et des affaires et de mettre en place des projets pilotes et une Facilité technique de financement de la biodiversité;

h) la poursuite des efforts consentis à tous les niveaux par les organisations gouvernementales et non gouvernementales pour la mise en oeuvre des programmes de travail de la Convention sur la diversité biologique et de leurs stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique.

Défis

6. *Nous sommes préoccupés* par le constat du Rapport de Belgrade, établi par l'Agence européenne pour l'environnement, qui conclut que l'objectif de biodiversité de 2010 sera difficile à atteindre à moins d'intensifier considérablement les efforts en ce sens. La destruction des habitats, leur morcellement et leur dégradation, ainsi que la dissémination rapide d'espèces exotiques envahissantes progressent en Europe et affectent notamment les terres agricoles, les régions de montagne et les zones littorales. De plus, les foyers européens d'espèces endémiques sont menacés par l'impact du changement climatique et par le manque d'espace entre les habitats pour permettre une adaptation, et le coût économique actuel et futur de toutes ces pertes pourrait s'élever à des milliards d'euros;

7. *Nous reconnaissons* les rapports étroits qui existent entre la diversité biologique et le changement climatique, et notamment l'impact de ce changement sur les espèces et les habitats, sur les schémas migratoires des espèces et sur les paysages d'Europe. Une réunion du Bureau de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques de la Convention sur la diversité biologique et de représentants du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat a confirmé, en mars 2007, l'impact négatif croissant du changement climatique sur la biodiversité;

8. *Nous sommes conscients* qu'au nombre des grandes causes de la disparition de la biodiversité dans le monde figurent les déficiences de la gouvernance et l'incapacité de l'économie conventionnelle de prendre en compte la valeur économique du capital naturel et des services rendus par les écosystèmes, et *constatons* dès lors *la nécessité urgente* d'impliquer tous les secteurs de l'économie dans les efforts de conservation et d'utilisation durable de la biodiversité;

9. *Nous constatons également avec préoccupation* les implications pour la sauvegarde de la biodiversité mondiale de l'empreinte écologique des pays européens, qui est en rapide augmentation.

Engagements et orientations futures

10. *Nous réaffirmons* notre engagement en faveur de la mise en œuvre de la Résolution de Kiev sur la biodiversité, adoptée en 2003 lors de la cinquième Conférence ministérielle « Un environnement pour l'Europe » de Kiev, Ukraine, qui a concentré l'attention sur des problèmes qualifiés de déterminants pour l'Europe: les forêts; l'agriculture; le Réseau écologique paneuropéen; les espèces exotiques envahissantes; le financement; le contrôle et les indicateurs; la participation et la sensibilisation du public.

11. *Nous soulignons* la nécessité d'opter pour une approche multisectorielle du changement climatique et *soutenons* et saluons les Conclusions de la Présidence de la réunion de mars 2007, à Potsdam, en Allemagne, qui réunissait les ministres de l'Environnement des pays du Groupe des huit ainsi que ceux du Brésil, de la Chine, de l'Inde, du Mexique et de l'Afrique du Sud, qui avertissent que le changement climatique et la perte de biodiversité sont de graves défis mondiaux et que la diversité biologique devrait être inscrite au nombre des priorités de l'agenda politique.

12. *Nous continuerons* de soutenir la mise en place du Réseau écologique paneuropéen, qui constitue un outil important de protection de la diversité biologique en Europe grâce à l'amélioration de la perméabilité des paysages aux populations, communautés et assemblages d'espèces sauvages, et pour l'adaptation aux effets du réchauffement climatique et leur atténuation, la sauvegarde des écosystèmes et la prestation de services vitaux aux êtres humains, ainsi que pour l'application au niveau paneuropéen du programme mondial d'activités relatif aux zones protégées de la Convention sur la diversité biologique; et assurerons dès lors *la promotion* des programmes de développement, de rétablissement et de consolidation des liaisons écologiques entre les zones centrales d'importance européenne.

13. *Nous insistons* sur le fait que pour la sauvegarde du riche patrimoine naturel de la région paneuropéenne et pour l'amélioration du bien-être des populations humaines, il convient de concilier les utilisations des sols et les besoins en aménagement du territoire avec la sauvegarde de la diversité biologique et le maintien des services rendus par les écosystèmes.

14. *Nous coopérerons activement* avec toutes les parties intéressées qui ont un rôle important à jouer, y compris les propriétaires fonciers et les exploitants des terres, les autorités locales, nationales et régionales, le secteur privé, les établissements financiers et le public en général, ainsi que les organisations intergouvernementales, gouvernementales et non gouvernementales, dans les efforts pour atteindre l'objectif de biodiversité de 2010 et nous encouragerons toutes les parties intéressées à se joindre au réseau croissant du « Compte à rebours 2010 ».

15. *Nous soutiendrons* la poursuite de la coopération entre la SPDBP et la Conférence ministérielle sur la protection des forêts en Europe (MCPFE) dans la poursuite des priorités communes en matière de diversité biologique des forêts.

16. *Nous exprimons notre conviction* que la coopération et le soutien de la Communauté européenne et de ses Etats membres est vitale pour relever les défis de la conservation de la biodiversité et de la conciliation du développement et de l'exploitation de la biodiversité dans la région paneuropéenne tout en tenant compte des besoins et circonstances particuliers des pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale.

17. *Nous nous engageons* à promouvoir l'intégration de la sauvegarde et de l'utilisation durable de la diversité biologique dans les politiques sectorielles nationales et à consentir des efforts afin de mobiliser les ressources nécessaires pour atteindre l'objectif de 2010, tout en reconnaissant les défis qui restent à relever si l'on veut réaliser à temps l'objectif de biodiversité de 2010 au niveau paneuropéen.

18. *Nous réaffirmons* notre engagement en faveur de la mise en oeuvre de la Stratégie paneuropéenne de la diversité biologique et paysagère, qui a été adoptée en 1995 par la troisième Conférence ministérielle «Un environnement pour l'Europe» à Sofia, en Bulgarie, et a été reconfirmée lors des éditions ultérieures de cette conférence, *souscrivons* à la nécessité de renforcer le rôle, les travaux et la structure de la SPDBP, à la lumière des événements survenus aux plans mondial et de l'Union européenne, et demandons au Conseil de la SPDBP d'élaborer et de mettre en oeuvre ces améliorations en définissant des mandats qui traduisent une stratégie dynamique, rationnelle et efficace, apte à répondre aux besoins actuels de la région paneuropéenne.
